



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 26 février 2021

République Française

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six (26) février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Marc JOUBERT, le 19 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marc JOUBERT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

PORTENEUVE Fabien et BOSVERT Armelle

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Informations diverses :

1/ OFFRE D'EMPLOI

Suite à la parution de notre offre d'emploi pour la gestion du camping et des gîtes, nous avons eu 14 candidatures. Mais très peu de personnes habitant sur le secteur. Nous avons retenu 2 CV parmi les 14 candidatures : une personne habitant Viverols et une autre de ST ANTHEME.

Suite à cela un choix a été arrêté.

Notre future gestionnaire du camping et des gîtes commence son contrat le 15 mars prochain. Il s'agit d'un contrat CDD à 17.30 par semaine annualisé pour 1 an

Nous sommes toujours en contact avec Pôle Emploi pour le CEP : Contrat Emploi Performance

Nous attendons des candidatures pour un poste d'employé communal service technique – il s'agit d'un contrat de 6 mois à 20 h par semaine

Prise en charge par l'état à hauteur de 80%

2/ EMPLOYE COMMUNAL

Un de nos employés communaux a vu son arrêt de travail prolongé, le contrat de son remplaçant est donc prolongé jusqu'à la fin du mois de mars.

3/ CAMPING

Nous adresserons à nos campeurs un courrier mentionnant les dates d'ouverture et fermeture du camping soit du 03 avril 2021 jusqu'au 1^{er} novembre 2021 et nous les informerons de l'arrivée de la nouvelle régisseuse et du changement des horaires de présence de cette dernière au camping.

Par le biais du courrier nous rappelons également que le règlement des locations est payable en 3 fois, nous leur demandons de privilégier les règlements par virement bancaire.

Les douches sont incluses dans le tarif annoncé.

Divers travaux ont été menés au camping : Élagage, broyage des déchets verts, entretien des bornes d'éclairage, haies taillées ainsi que le nettoyage de la friche au-dessus du terrain de camping.

4/ ELECTION DEPARTEMENTALE ET ELECTION REGIONALE

Les élections départementale et régionale auront lieu en même temps les 13 et 20 juin 2021

Il est demandé aux élus de la commune de noter les dates afin d'assurer la permanence au bureau de vote

Le bureau de vote sera vraisemblablement déplacé à la nouvelle salle des fêtes

5/ CHEMIN DE RANDONNEES

Une rencontre avec Monsieur Auroy et Monsieur Giraud du Parc Naturel Régional Livradois-Forez représentant le Conseil Départemental a eu lieu dans le cadre de la gestion des chemins de randonnées sur le secteur.

Il est noté un changement de circuit de deux chemins de randonnées sur Viverols et l'évolution de leur classement respectif. Le balisage sera repris suivant ces évolutions.

6/ ECLAIRAGE PUBLIC

Un rendez-vous a eu lieu avec le SIEG dans le cadre d'un diagnostic énergétique sur l'éclairage public.

La commune de Viverols possède 220 points lumineux.

Il apparaît, qu'à terme, certains lampadaires ne seront plus réparables mécaniquement (Absence de pièce de rechange tel que les capots en plastique ou polyester) de plus certaines lampes ne seront plus produites. Cela induit implicitement leur remplacement qui se fera dans un premier temps au fil de l'eau.

Si la commune s'orientait sur un remplacement immédiat de ces lampadaires, le diagnostic fait apparaître les coûts suivants :

- Les 36 lampadaires les plus anciens 33 920 € dont une participation communale de 16 960 €
- Les 86 lampadaires les plus anciens 63 920 € dont une participation communale de 31 960 € compris les 36 premiers
- L'ensemble des point lumineux pour 119 620 € dont une participation communale de 59 810 €

Cette évolution s'entend avec réfection des commandes permettant un éclairage évolutif.

Aucune décision n'est arrêtée, ce diagnostic est une pièce de réflexion, une aide pour l'avenir.

7/ LOGEMENTS DE LA COMMUNE :

Nos locataires de la Maison Granet ont emménagés dans les logements.

L'appartement du 2eme étage de l'ancienne gendarmerie est loué lui aussi depuis mi-février.

Il reste à la location l'appartement du 3eme étage en duplex de l'ancienne gendarmerie et le local commercial de la maison GRANET.

8/ ALF : COMMISSION TOURISME

Participation à la réunion de la commission tourisme de la Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez.

Il apparaît que la CC possède un parc important de lieux d'accueil à gérer suite au regroupement des anciennes CC. Des arbitrages sont à venir.

9/ ALF : COMMISSION MAISON DES SERVICES

Un nouvel agent assurera l'accueil et la permanence à la Maison France Services de Viverols. Il prendra ses fonctions fin mars 2021.

10/ ALF : COMMISSION ECONOMIE

Une station-service est en projet à Marat en bordure de la Route Nationale sur le même modèle que celle de ST Anthème

Un agrandissement de la zone d'activité sur la commune de ST Ferréol des Côtes en direction de Marsac – vers Intermarché – est à l'étude.

Le projet de « Territoire d'industries » est en réflexion : il s'agit de promouvoir l'industrie par le biais des Communauté de Communes de Lezoux à Montbrison et donc sur le territoire d'Ambert-Livradois-Forez

Également à l'étude : l'agrandissement des gîtes d'entreprise à Vertolaye : afin de permettre le développement de petites activités industrielles

11/ ALF : COMMISSION FINANCES

Rétrospective sur les années 2017 à 2020 afin de comprendre et connaître les différents budgets de ALF. Il a été

annoncé que le fonctionnement des ordures ménagères sera l'objet d'un budget annexe à compter de 2021.

12/ ALF : COMMISSION SANTE

Il a été évoqué lors de la réunion, le projet de la future maison de santé d'Ambert – il s'agit d'un projet privé qui accueillera certains spécialistes, des internes ainsi que le laboratoire d'analyses médicales.

Cette maison de santé va être construite avec l'engagement de déplacement sur le territoire d'ALF des professionnels de santé.

ALF participe à la réalisation des réseaux et du parking, la mairie d'Ambert s'engage aussi dans ce projet, elle prend en charge l'entretien des extérieurs et des espaces verts ainsi que sur une durée limitée les loyers de certains locaux qui resteraient vacants.

13/ CONSEIL ECOLE DU RPI

Le conseil d'école du RPI a eu lieu à SAILLANT.

Nous avons sur le RPI 4 nouveaux élèves : 2 à Viverols et 2 à Eglisolles

Le RPI compte à ce jour 63 élèves.

Pas de remarques particulières, et satisfaction des travaux réalisés cet été.

14/ TRAVAUX A L'ECOLE DE VIVEROLS

A la garderie, il y a lieu de commander et poser des stores sur les 3 fenêtres donnant côté sud.

Une aide aux devoirs est mise en place 2 jours par semaine en fin de journée pendant le temps de garderie – cette aide aux devoirs comme la garderie est facultative.

15/ CONSULTATION PUBLIQUE

L'agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE lance une consultation sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation ouverte à tous, du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021

La commune communiquera et vous informera par le biais du site internet, par l'application Ma Commune Connectée et par le biais d'affiches.

16/ ARRET DE BUS POUR LE COLLEGE

La commune a adressé à la région un courrier mentionnant notre volonté de modifier le trajet du bus scolaire desservant le collège de St Anthème.

Nous sommes dans l'attente de la décision mais normalement il ne devrait pas y avoir de problème pour cette évolution.

17/ DON A LA COMMUNE

Un don de 30,00 € a été fait à la commune par l'association loisirs créatifs

ORDRE DU JOUR

1 - Vote des comptes administratifs 2020

| NOM DU BUDGET | RECETTES | DEPENSES | RESULTAT |
|-----------------------|------------|------------|---------------------|
| COMMUNE | | | |
| Fonctionnement | 703 694.98 | 405 264.72 | 298 430.26 |
| Investissement | 557 689.07 | 657 889.33 | - 100 200.26 |
| | | | 198 230.00 |
| EAU | | | |
| Fonctionnement | 109 962.07 | 29 612.45 | 80 349.62 |
| Investissement | 92 653.41 | 37 298.16 | 55 355.25 |
| | | | 135 704.87 |
| ASSAINISSEMENT | | | |
| Fonctionnement | 83 748.78 | 29 922.53 | 53 826.25 |
| Investissement | 18 624.62 | 17 714.80 | 909.82 |
| | | | 54 736.07 |

| | | | |
|---------------------------------------|-----------|----------|------------------|
| <u>SECTION GORCE BOUTEYRAS</u> | | | |
| Fonctionnement | 33 116.43 | 2 841.86 | 30 274.57 |
| <u>SECTION LA GAILLARDERIE</u> | | | |
| Fonctionnement | 743.80 | 0.00 | 743.80 |
| <u>SECTION LES MAS</u> | | | |
| Fonctionnement | 156.00 | 81.00 | 75.00 |
| <u>SECTION COUSSANGETTES</u> | | | |
| Fonctionnement | 1 311.50 | 54.00 | 1 257.50 |
| <u>SECTION PUPANIN BAS</u> | | | |
| Fonctionnement | 50.00 | 27.00 | 23.00 |
| <u>SECTION COUSSANGES</u> | | | |
| Fonctionnement | 182.04 | 23.00 | 159.04 |

2 - Approbation des comptes de gestion 2020

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

3 - Affectation des résultats

L'affectation des résultats de la commune doit tenir compte du solde d'exécution cumulé d'investissement et des restes à réaliser. Pour le budget principal, il est positif à 288 046.75 €, pour le budget EAU, il est positif à 80 349.62 € et pour le budget Assainissement, il est positif à 44 736.07 €. Ces sommes sont respectivement affectées en recette des dits budgets de fonctionnement 2021.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Convention Région Abris Bus

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de financer pour les communes, des abris bus afin d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander à la Région 4 abris bus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Région Auvergne-Rhône-Alpes 4 abris bus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ladite Région.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Durée d'amortissement – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de fixer la durée d'amortissement sur le budget eau des périmètres de protection de captage à 10 ans.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Election de propriétaires de biens fonciers non bâtis et désignation de propriétaires forestiers – Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 28 décembre 2020, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 08 janvier 2021, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal LE SEMEUR du 12 février 2021.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

Messieurs ROURE Paul, DAURELLE Christian, CHATAING Jacques, ESTRADE Félix, MATICHARD Gilles, RICHARD Maxime et GEORGET Arthur qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Aucun conseiller municipal se porte candidat.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Messieurs ROURE Paul, DAURELLE Christian, CHATAING Jacques, ESTRADE Félix, MATICHARD Gilles, RICHARD Maxime et GEORGET Arthur. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de 6 voix.

Election des Titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

| Nom des candidats | Nombre de voix |
|--------------------|----------------|
| ROURE Paul | 8 |
| DAURELLE Christian | 2 |
| CHATAING Jacques | 4 |
| ESTRADE Félix | 0 |
| MATICHARD Gilles | 8 |
| RICHARD Maxime | 0 |
| GEORGET Arthur | 0 |

Election du suppléant

Ont obtenu au premier tour :

| Nom des candidats | Nombre de voix |
|--------------------|----------------|
| RICHARD Maxime | 6 |
| GEORGET Arthur | 1 |
| ESTRADE Félix | 3 |
| DAURELLE Christian | 0 |
| CHATAING Jacques | 0 |

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, Messieurs ROURE Paul et MATICHARD Gilles sont élus membres titulaires et Monsieur RICHARD Maxime est élu membre suppléant.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5°.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Messieurs DAURELLE Christian et CHATAING Jacques comme propriétaires forestiers titulaires et Messieurs GEORGET Arthur et ESTRADE Félix comme propriétaires forestiers suppléants.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Levée d'option Marché de maîtrise d'œuvre Travaux réseaux d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réseaux

d'eau potable et d'assainissement notifié au cabinet SOCAMA le 27/03/2020.

Ce marché comporte une partie ferme réalisée à ce jour pour un montant de 16 020.00 euros TTC, et une tranche optionnelle pour un montant de 11 040.00 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre cette tranche optionnelle qui comprend :

- . mission visa
- . direction de l'exécution des travaux
- . assistance aux opérations de réception

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre en œuvre la tranche optionnelle présentée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Contentieux Commune – PAULET

Par lettre en date du 09 février 2021, le Cabinet SCP VIGNANCOUR ASSOCIES de CLERMONT-FERRAND nous fait part qu'il a été saisi par la compagnie ALLIANZ IARD pour nous représenter auprès du tribunal administratif de CLERMONT FERRAND dans le litige nous opposant à Mr PAULET suite à un dégât sur son mobil home au camping municipal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer pour mandater le cabinet SCP VIGNANCOUR ASSOCIES de CLERMONT FERRAND pour intervenir dans l'intérêt de la Commune dans le cadre d'une direction de procès et sous toutes réserves de garantie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître VIGNANCOUR pour défendre la commune dans cette affaire.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Viabilisation terrain ESNAULT-COLOMBET

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par Mr et Mme ESNAULT-COLOMBET concernant le raccordement des viabilités sur leurs parcelles cadastrées C376 – C377 et C378.

Une réévaluation de l'étude réalisée par le SIEG en 2012 a été faite. Cette étude fait apparaître un coût à la charge de la commune de 2 226 euros pour cet extension de réseaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder à la viabilisation des terrains précédemment cités et de prendre en charge les frais y afférent.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

10 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau dans le bourg – Approbation du projet + Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 02 octobre 2020 approuvant l'avant-projet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans le bourg et du réseau amont de la station d'épuration.

Suite à la révision de l'avant-projet par le cabinet SOCAMA, il est nécessaire d'approuver le projet définitif ainsi que le nouveau plan de financement.

Ce dernier tient compte des derniers retours de l'Agence de l'Eau ainsi que des contacts établis dans ce domaine avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet se décompose comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Montant du projet de réfection du réseau d'eau potable | 150 000 € H.T. |
| - Montant des travaux éligibles par l'Agence de l'Eau | 118 970 € H.T. |
| - Montant plafond de l'Agence de l'Eau | 73 760 € H.T. |
| - Montant éligible au Conseil Départemental | 139 045 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet de réfection des réseaux d'eau dans le bourg
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

| | |
|---|-----------|
| - Montant HT du projet réseau d'eau potable | 150 000 € |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne | 29 504 € |
| Conseil Départemental | 55 618 € |
| Auto financement Fonds propres | 64 878 € |

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le bourg et du réseau amont de la station d'épuration – Approbation du projet + Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 02 octobre 2020 approuvant l'avant-projet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans le bourg et du réseau amont de la station d'épuration.

Suite à la révision de l'avant-projet par le cabinet SOCAMA, il est nécessaire d'approuver le projet définitif ainsi que le nouveau plan de financement.

Ce dernier tient compte des derniers retours de l'Agence de l'Eau ainsi que des contacts établis dans ce domaine avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet se décompose comme suit :

| | |
|---|----------------|
| - Montant du projet des réseaux d'assainissement | 291 000 € H.T. |
| - Montant des travaux éligibles par l'Agence de l'Eau | 277 509 € H.T. |
| - Montant plafond de l'Agence de l'Eau | 417 390 € H.T. |
| - Montant annuel éligible au Conseil Départemental | 200 000 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet de réfection des réseaux d'assainissement
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

| | |
|---|-----------|
| - Montant HT du projet des réseaux d'assainissement | 291 000 € |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne | 138 755 € |
| Conseil Départemental Année 2021 | 70 000 € |
| Conseil Départemental Année 2022 | 27 128 € |
| Auto financement Fonds propres | 55 117 € |

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Quelques propositions pour le budget primitif 2021 :

- Camping : portail, jeux de boules, peinture, borne camping-car
- Rédaction d'une convention pour la mise à disposition des jardins
- Terrain du Breuil et parcours sportif

Afin de compléter le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de l'eau et de l'assainissement il est demandé la participation de volontaires : Marc DIBON et Eric PICARD se proposent.

Rappel : le 27 février 2021 devait se dérouler le 1^{er} spectacle dans salle des fêtes de Viverols rénovée. Celui-ci était prévu dans le cadre des Automnales, le Conseil se prononce pour une reprogrammation en 2022.

Vente de l'épaveuse : nous avons deux offres pour reprendre l'épaveuse. Le conseil donne son accord.

Prochain conseil municipal le vendredi 26 mars 2021

Séance levée à 01h00



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'L. Aug', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VIVEROLS' at the top, a central emblem, and '63 (Puy-de-Dôme)' at the bottom, flanked by two stars.